



Municipalité

SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH

GUIDE DU CITOYEN

Août 2022 (révision 2024)

Bureau municipal:

12 rue de l'Église

Saint-Onésime-d'Ixworth (Québec)

G0R 3W0

Téléphone: 418 856-3018

Télécopieur: 418 856-6626

Courriel: municipalite@stonesime.com

Site internet: www.stonesime.com

HORRAIRE :

Lundi et mercredi

8h30 à 16h30

Jeudi de 8 h30 à 18 h



Mot du maire

Au nom du conseil municipal et de nos employés, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

Le fait de choisir Saint-Onésime-d'Ixworth comme milieu de vie rend fier tous ceux qui y résident. Notre communauté est sise dans le Haut-Pays du Kamouraska, dont nous sommes la porte d'entrée. Juchée entre fleuve et montagne, la municipalité est entourée d'un espace agro-forestier riche et dynamique.

Saint-Onésime-d'Ixworth est également riche en panoramas enchanteurs, avec ses couchers de soleil qui enflamment le fleuve Saint-Laurent et les montagnes de Charlevoix, notamment. Habiter Saint-Onésime, c'est aussi de multiples lieux pour profiter de la nature et de la forêt, dans le respect de celles-ci. À pied ou en VTT, les occasions d'en apprécier la beauté seront nombreuses. Je suis persuadé que l'accueil chaleureux de vos nouveaux concitoyens saura aussi vous charmer.



Tous réunis, citoyens, organismes communautaires, comités locaux et entreprises diverses vous donneront l'opportunité de jouir d'une qualité de vie exceptionnelle et de participer à la vivacité de votre communauté.

À ce propos, ce guide contient plusieurs informations utiles permettant de faciliter votre intégration. N'hésitez pas à communiquer avec les ressources en place dans le milieu et à venir nous rencontrer au bureau municipal pour avoir plus d'information. Vous trouverez également de l'information sur le site de la municipalité au www.stonesime.com et pourrez-vous tenir informé des actualités municipales en nous suivant sur Facebook (Municipalité de Saint-Onésime) ou encore en lisant votre journal mensuel l'InfOnésime, disponible en ligne ou distribué en version papier dans vos foyers.

Bienvenue chez vous !

Benoît Pilotto, maire

Table des matières

<i>Bienvenue!</i>	<i>p. 5</i>
<i>Les armoiries</i>	<i>p. 6</i>
<i>Un peu d'histoire</i>	<i>p.7</i>
<i>Les services et activités</i>	<i>p. 8</i>
<i>Le Conseil municipal</i>	<i>p. 9</i>
<i>Les employés municipaux</i>	<i>p. 10</i>
<i>Règlements</i>	<i>p. 11</i>
<i>Permis</i>	<i>p. 11</i>
<i>Feu et brûlage</i>	<i>p. 11</i>
<i>Location de salles</i>	<i>p. 11</i>
<i>Fosses septiques</i>	<i>p. 11</i>
<i>Collecte des matières résiduelles</i>	<i>p.12</i>
<i>Écocentres</i>	<i>p.12</i>
<i>Bibliothèque Le Colibri</i>	<i>p.12</i>
<i>Compte de taxes</i>	<i>p.11</i>
<i>Plaintes</i>	<i>p.13</i>
<i>Suivre les actualités de la Municipalité</i>	<i>p.13</i>
<i>Les infrastructures et les services municipaux</i>	<i>p. 14</i>

Bienvenue!

La municipalité est située à la limite ouest de la M.R.C. du Kamouraska, environ 150 km au nord-est de Québec. Elle est entourée par la forêt et sillonnée de lacs et de rivières.

La communauté de 557 habitants dispose des services et infrastructures nécessaires pour répondre à ses besoins. Saint-Onésime-d'Ixworth a une vocation agroforestière, surtout basée sur la production laitière et avicole, ainsi que l'élevage (bovin, ovin et porcin), mais sans industrie majeure. On y retrouve des carrières, des sablières et des érablières. La majeure partie de la population travaille dans les entreprises des municipalités environnantes, notamment à La Pocatière.

Le territoire municipal offre de grands espaces naturels propices à la pratique d'activités de plein air. Des endroits panoramiques attirent une nombreuse clientèle touristique durant toute l'année. Plusieurs activités récréo-touristiques sont accessibles et disponibles pour les amateurs de sports (ski de fond, motoneige, marche en forêt, chasse à l'orignal et cerfs de virginie, visite de sites d'intérêt: le pont couvert, le ravage de cerfs de virginie, la rivière à saumons, les chutes et le chemin du vide pour sa vue panoramique).





Les armoiries

Le nom de la municipalité est clairement identifié au bas des armoiries.

La devise « Toujours plus haut », située au sommet des armoiries, représente le mouvement en direction du ciel.

L'élément central, le pont couvert enjambant la rivière, évoque l'aspect le plus représentatif de la municipalité qui est la seule à posséder une construction du genre dans la MRC de Kamouraska.

Le haut de l'écu est soutenu par un épi de blé et une branche d'érable, représentant les principaux domaines économiques de la municipalité que sont l'agriculture et l'exploitation forestière.

Le chevreuil évoque la faune que l'on retrouve en abondance dans la municipalité.

La forêt rappelle l'histoire des défricheurs qui ont bâti la paroisse.

Les montagnes en arrière-plan soulignent la présence de la municipalité dans le haut-pays du Kamouraska, située dans les Appalaches.

La prédominance du vert évoque la richesse forestière de même que la couleur de l'optimisme pour le futur tandis que la couleur dorée souligne la couleur des blés mûrs de même que la richesse de l'histoire de Saint-Onésime.

Un peu d'histoire

Bien avant la fondation de la paroisse, l'exploitation de la forêt par de riches commerçants venus de l'extérieur se pratiquait sur le territoire de la municipalité.

Vers 1800, une partie du Township d'Ixworth a été concédé à Mr. O'Mara par la Couronne. En conséquence, il était constitué propriétaire du canton d'Ixworth et exigeait plus ou moins légalement des droits de location aux premiers défricheurs.

On retrace la présence d'un petit nombre de colons vers les années 1820 à 1825. Ils vivaient de la vente de bois de chauffage et défrichaient les terres. Cependant, le sol étant difficile à cultiver, ces premiers colons ont quitté et d'autres les ont remplacés vers 1830.

L'érection canonique de la Paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth a eu lieu le 16 février 1858 et la Constitution de la municipalité par détachement de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a été proclamée dans la gazette officielle du Québec, le 17 mai 1859.

Le Conseil municipal



Monsieur Benoît Pilotto,
Maire

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES



Madame Cathy Fontaine,
Conseillère, siège 1



Monsieur Bertrand Ouellet
Conseiller, siège 2



Madame Marie-Josée Hudon,
Conseillère, siège 3



Monsieur Dan Drapeau,
Conseiller, siège 4



Monsieur Patrick Lavoie,
Conseiller, siège 5



Monsieur François Ouellet,
Conseiller, siège 6

La politique municipale en bref : Rôles et responsabilités des élus

Rôle des élus

Le rôle des élus est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de votre communauté.

Le code d'éthique et de déontologie encadre le bon fonctionnement municipal.

Maire

La personne élue comme maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Le plus souvent, elle préside les assemblées du conseil et travaille en collaboration avec les autres membres du conseil. Elle dispose aussi du droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux pour la communauté. C'est également le maire qui achemine les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, qui supervise l'application des règlements et des résolutions et qui communique toute information jugée d'intérêt public.

Le maire doit particulièrement veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés selon la loi. Le maire peut aussi participer à d'autres instances démocratiques telles que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC).

Conseillère ou conseiller

Les fonctions de conseillère ou conseiller influent sur les décisions importantes pour votre milieu. En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts de votre communauté, les conseillères ou conseillers peuvent éclairer le conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des comités ou encore se voir confier des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

Les conseillères ou conseillers ont l'obligation de voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts.

La conseillère ou le conseiller peut aussi faire office de maire suppléant. Ainsi, en l'absence du maire pendant une vacance à ce poste, le maire suppléant désigné par le conseil remplit les fonctions du maire selon les dispositions de la loi.

Fonctionnement du conseil municipal

Le conseil municipal veille à la qualité de la vie de votre communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent, au cours des assemblées, sous forme de règlement ou de résolution. Individuellement en dehors des assemblées du conseil, les élus ne peuvent pas prendre de décision au nom de la municipalité, sauf le maire dans l'exercice de son pouvoir d'urgence.

Le conseil prend généralement ses décisions à la majorité des membres présents. Il se réunit ordinairement une fois par mois (le premier lundi du mois), mais peut le faire plus souvent. Il peut aussi convoquer des assemblées extraordinaires.

Responsabilité du conseil municipal

Le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de votre communauté.

La nature des questions soumises au conseil peut varier selon la municipalité. Le conseil assume les droits et devoirs dévolus par les principales lois, soit la « Loi sur les compétences municipales », la « Loi sur les cités et villes » ou le « Code municipal du Québec », de même que par la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme »



Les employés municipaux

Administration

Sous l'autorité du conseil municipal, la direction générale voit au bon fonctionnement des activités administratives et de gestion de la municipalité. Elle planifie, organise, dirige et contrôle les activités de gestion et de développement, tout en assurant aux membres du conseil municipal le support nécessaire à la prise de décision. De plus, la direction générale est un service essentiel, qui assure au conseil municipal le lien nécessaire entre la structure politique et la structure administrative.

La directrice générale est assistée d'une greffière-trésorière adjointe pour diriger les différents services de la municipalité et l'assister dans ses tâches.

Directrice générale, secrétaire-trésorière : *Madame Nancy Lizotte*

Adjointe direction générale: *Madame Jessika Lalli*

Adjointe administrative : *Madame Judith Lizotte*

Travaux publics : *Monsieur Jonathan Lizotte*

Pour toute demande de renseignements ou pour prendre un rendez-vous, vous pouvez rejoindre le personnel des services administratifs du lundi et mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 et le jeudi de 8h30 à 18h00.

Construction et environnement

Les demandes relatives à la construction et à l'environnement doivent être adressées à l'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, M. Thibaut Trapé au 418-492-1660, poste 222.

Taxes municipales

Les taxes doivent être acquittées en un seul versement vers la mi-mars. Si le compte est de plus de 300\$, elles peuvent être acquittées en 5 versements égaux.

Règlements

La Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est dotée de règlements dans le but de favoriser la qualité de vie de l'ensemble de la population. Les règlements sont disponibles sur le site internet municipal et au bureau municipal.

Permis

Pour les permis de construction, de rénovation, de démolition, d'agrandissement, d'installation septique et de creusage de puits, il est important de consulter l'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, M. Thibaut Trapé au 418-492-1660, poste 222.

Avant de débiter tous travaux, veiller à vous informer des règlements en vigueur et consulter le règlement d'urbanisme afin de vous y conformer.

Feu et brûlage

Un permis de brûlage peut être obtenu en faisant une demande auprès du directeur du service contre les incendies, son adjoint ou un officier du service pour la période de temps indiquée sur ledit permis aux fins d'une fête populaire. Un règlement stipule que les matières combustibles doivent avoir été enlevées sur une bande de terrain d'au moins 10 mètres, entre la partie boisée et les matières destinées au brûlage.

Le détenteur de permis doit assurer en tout temps le contrôle du feu et son extinction. L'extinction du feu doit être complétée tous les jours indiqués sur le permis avant d'arrêter la surveillance.

Location de salle

Vous pouvez réserver la Salle « Les Générations » en communiquant directement avec la municipalité pour connaître les disponibilités et les coûts de location.

Fosses septiques

Elles sont vidangées aux deux (2) ans pour les résidences et aux quatre (4) ans pour les chalets. Un avis est publié dans le journal local et sur le site internet pour prévenir les propriétaires. Les propriétaires non-résidents sont prévenus par une lettre envoyée à leur résidence permanente.

Vous devez maintenir en tout temps l'accès à la fosse afin de permettre à l'entrepreneur de se rendre et bien entendu d'identifier le lieu où elle se trouve.

Collecte des matières résiduelles

La collecte des matières résiduelles est réalisée par la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

Un calendrier est disponible sur le site internet de la municipalité. Il est aussi distribué une fois par année à chaque résidence.

Important :

- ❖ Prévoyez placer vos bacs la veille.
- ❖ Disposez le bac de façon à ce que les roues de même que les poignées se retrouvent du côté opposé à la rue (les roues vers la maison).
- ❖ Ne jamais déposer de matières sur le couvercle du bac, ni à côté.
- ❖ Le camion affecté à la collecte des matières résiduelles ne pourra soulever des bacs ayant un poids supérieur à 100 kilogrammes (ou 220 livres).

La municipalité a en inventaire des bacs à vendre, vous pouvez contacter l'administration municipale à ce sujet.

Écocentres

Nous avons un écocentre tout prêt d'ici, situé à la ville de La Pocatière. Il est ouvert du printemps à l'automne. Vous retrouverez l'horaire ainsi que les matières acceptées dans le journal municipal et sur le site internet de la municipalité.

Bibliothèque Le Colibri

Située au deuxième étage de l'hôtel de ville, la bibliothèque offre tous un éventail de livres et de revues, de même qu'un accès à des portables. La bibliothèque est affiliée au réseau des bibliothèques du Bas St-Laurent, vous permettant entre-autres de commander des livres du réseau.

Horaire
Lundi et mercredi : 8h30 à 16h30
Jeudi : 8h30 à 18h00

Compte de taxes

Les taxes sont établies en fonction de l'évaluation municipale. Le rôle d'évaluation est habituellement révisé aux trois (3) ans.

Plaintes

Chaque plainte doit être formulée par écrit à partir d'un formulaire disponible au bureau municipal.

Pour vous informer et suivre les actualités de la Municipalité

- ❖ Le site internet municipal au www.stonesime.com
- ❖ Le journal local l' *InfOnésime* (version électronique sur le site internet et livrés par la poste.
- ❖ La page Facebook de la municipalité, pour toutes les actualités municipales et régionales. (Municipalité de Saint-Onésime)
- ❖ Les séances du conseil municipal, les premiers mardis de chaque mois.
- ❖ Les procès-verbaux des séances du conseil, disponibles sur le site internet de la municipalité.

Les infrastructures et les services municipaux

Éducation : école primaire de l'Étoile-Filante, service de garde en milieu scolaire, garderies en milieu familial.

Services de proximité : bureau de poste

Espaces extérieurs et édifices

- Terrain multisports : patinoire sur surface asphaltée au cœur village. Éclairage de soir. Terrain de Basket Ball asphalté
- Pumptrack : date de l'ouverture officiel à venir (2024).
- Chalet des loisirs : utilisation d'une partie seulement qui permet aux patineurs de se changer
- Parc municipal intergénérationnel (modules de jeux, aires de détente, allée de pétanque, jeu de croquet, table adaptées mobilité réduite)
- Édifice municipal, bureaux administratifs municipaux
- Salle communautaire « Les Générations ». Salle de réception jusqu'à 100 personnes. Cuisine entièrement équipée
- Bibliothèque Le Colibri (dans l'édifice municipal)
- Église
- Terrain de balle donnée (derrière le garage municipal)
- Pont couvert du Collège
- Parc des souvenirs
- Sentiers d'Ixworth (sentiers de raquette, de ski de fond et randonnée pédestre balisés)
- Sentiers de 3 et 4 roues
- Sentiers de motoneige

Activités

- Fête estivale : « C'est la Fête au village ! »
- Fête des nouveaux arrivants
- Activités du Comité de développement rural
- Activités du conseil de Fabrique
- Activités de l'Organisme de Participation Parentale (OPP)
- Repas mensuel du Club-Renouveau Âge d'or de St-Onésime
- Activités au pont couvert du Collège
- Activités aux Sentiers d'Ixworth
- Activités du Club Hiboux du Kamouraska
- Activités du Club Les Avant-Gardistes 3 et 4 roues Inc.
- Autres activités ponctuelles